

**Séance du 08 avril 2022**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**08-04-2022-04**

Date de convocation le 31/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 10  
Procurations : 2  
Votants : 12

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Était absente excusée** : Mme CAZENAVE

**Procurations**: M.HILLOOU a donné procuration à M.LETARGUA  
M.LAPÊTRE a donné procuration à Mme BAZIARD

**Secrétaire de séance élue** : Mme BAZIARD

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (Compte établi par le trésorier) Service public d'assainissement non collectif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2021, pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget service public d'assainissement non collectif et des comptes de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget service public d'assainissement non collectif pour l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le   
ID : 064-216403964-20220408-08\_04\_2022\_04-BF

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

